

MOTION

relative au développement de la viande cellulaire dite « in vitro »

Les membres de la Chambre d'agriculture du Lot réunis en session le 13 mars 2023 à Cahors, sous la présidence de Christophe CANAL, délibérant conformément aux dispositions en vigueur, adoptent la motion suivante :

Considérant que :

- Une mission d'information sénatoriale sur la viande in vitro, dont M. Olivier Rietmann (LR -Haute-Saône) a été désigné rapporteur, est en cours
- Les substituts de synthèse sont une aberration à la fois d'un point de vue alimentaire, économique et environnemental. D'un apport nutritionnel douteux et particulièrement énergivores, ces substituts ne sont pas compatibles avec la nécessaire sobriété énergétique à instaurer pour faire face aux besoins futurs
- En surfant sur le véganisme, ces produits viennent concurrencer directement tous les métiers d'élevage et l'ensemble des chaînes de production, au profit de quelques industriels et autres «start'up»
- En augmentant la défiance faite à la consommation de la viande et au lien humain/animal, cette dérive scientifique viendra un peu plus mettre à mal les éleveurs et éleveuses
- Les prises de position de certains membres des organisation professionnelles agricoles (OPA)

C'est pourquoi nous demandons que :

- Un moratoire contre le développement de ce produit de laboratoire soit instauré
- Un cadre juridique contraignant, avec un étiquetage transparent et notamment l'interdiction de nommer ces produits 'viande' ou 'aliment' soit mis en place
- Une prise de position claire des OPA concernées soit communiquée avant le lancement de quelconques études

Délibéré à Cahors, le 13 mars 2023